

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière, Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Daisy Constantineau, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, ainsi que 11 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 5 juin 2018, débutant à 20 heures.

**158-06-2018**

**RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que  
l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les items suivants à varia :

- 13.1 Terrain sous la curatelle publique
- 13.2 COBALI – offre de plan directeur de l'eau

De plus l'ordre du jour demeure ouvert.

**ADOPTÉ.**

**159-06-2018**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le  
procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018, soit adopté tel que  
présenté.

**ADOPTÉ.**

**160-06-2018**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la  
directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur  
les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-06-2018 ainsi que le  
numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 262 021,18 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 7527 à 7562 pour un montant de 28 872,16 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 13412-5QYPA à 15516-5J7H5 et un prélèvement automatique pour un montant de 12 983,24 \$;
- liste des salaires du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018 pour un montant de 62 602,86 \$.

**ADOPTÉ.**

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

## INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants :

- Spectacle de la Saint-Jean, le samedi 23 juin débutant à 19 h avec Desjardins et Renaud suivi d'un hommage aux Colocs;
- Subvention discrétionnaire du député Sylvain Pagé au montant de 25 000 \$;
- Ristourne de 6 302 \$ de la Mutuelle des Municipalités du Québec;
- Déménagement du Bureau d'accueil touristique à la Maison des Arts et du Patrimoine;
- Rencontre avec le ministère des Transports du Québec, le mercredi 6 juin à 19 h 30 au centre des loisirs pour la construction du pont Saint-Denis.

## DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Mme Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016;
- Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier du vérificateur externe.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**161-06-2018**

### DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE – CHRIST-ROI

ATTENDU QUE le Centre de formation Christ-Roi a fait une demande de bourse d'étude à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE le montant octroyé ne pourra être distribué que pour les étudiants résidant dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité qu'un montant de 500 \$ soit octroyé au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier à titre de bourse d'étude pour une ou un étudiant de Notre-Dame-du-Laus qui aura obtenu son diplôme d'étude professionnelle.

De plus, dans l'hypothèse où aucun finissant ne proviendrait de Notre-Dame-du-Laus, la bourse ne sera pas octroyée et sera retournée à la Municipalité.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02 19000 996 « *Subvention aux organismes (OSBL)* ».

**ADOPTÉ.**

**162-06-2018**

### OMH – BUDGET RÉVISÉ

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, approuve le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation (OMH) tel que présenté par l'OMH et résumé comme suit :

	<u>APPROUVÉ</u>	<u>RÉVISÉ</u>
- Revenus .....	26 477 \$	26 477 \$
- Dépenses .....	38 094 \$	55 994 \$
- Déficit.....	11 617 \$	29 517 \$
(partagé comme suit :)		
- Contribution de la SHQ.....	10 455 \$	26 565 \$
- Contribution de Mun. NDL.....	1 162 \$	2 952 \$
<b>MONTANT À REMBOURSER SUITE À LA RÉVISION .....</b>		<b>1 790 \$</b>

**ADOPTÉ.**

**163-06-2018**

**REMPLEISSAGE DE PISCINE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur des travaux publics à utiliser le camion-citerne n° 509 afin de fournir le service de remplissage de piscine sur les propriétés privées de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**164-06-2018**

**ACHAT DE PHOTOCOPIEUR**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la directrice générale, Madame Daisy Constantineau, à faire l'acquisition d'un photocopieur de marque Bizhub 368, au montant de 120 \$ par mois pour un terme de 60 mois, le tout, tel que présenté sur une proposition déposée par M. Yves Lalonde de Bureautech Laurentides inc. en date du 23 mai 2018.

**ADOPTÉ.**

**165-06-2018**

**LOCATION DE TOILETTES SÈCHES**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité  
d'autoriser la location de trois toilettes chimiques de Gascon Équipement et ce, pour la période du 18 mai au 4 septembre 2018. Lesdites toilettes doivent être placées respectivement au quai public, entrée sud du village, à la halte routière du barrage des Cèdres et une toilette pour les personnes à mobilité réduite au bureau d'accueil touristique.

**ADOPTÉ.**

**166-06-2018**

**RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES**

ATTENDU que suite à sa résolution n° 112-04-2018, le conseil a procédé à un appel d'offres pour l'entretien des gazons

ATTENDU QUE toute la communauté a été invitée à soumissionner dans le cadre de son appel d'offre ;

ATTENDU QUE qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission soit, M.G Gazon au montant de 4 249,99 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité, que le contrat d'entretien des gazons soit adjudiqué à M.G. Gazon au montant de 4 249,99 \$. De plus, un montant de 250 \$ est ajouté au montant pour la tonte de gazon à la salle communautaire.

**ADOPTÉ.**

CONSIDÉRANT que lors de la période de questions de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 avril 2018, une plainte a été déposée et lue par une citoyenne, soit madame Guylaine Leclerc;

CONSIDÉRANT qu'un mandat de faire enquête a été octroyé au maire, conformément à la résolution 136-05-2018, afin de valider le bien-fondé de ladite plainte;

CONSIDÉRANT qu'un *Rapport et recommandations* a été préparé et soumis au Conseil lors d'un caucus privé dudit Conseil;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière du rapport et de ses recommandations, il appert que les allégations qui ont été faites publiquement n'apparaissent pas avoir été démontrées ou corroborées;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé qu'une lettre soit transmise à madame Leclerc afin de l'informer des faits suivants, à savoir :

- Des résultats de cette enquête;
- De la mise en garde relativement à la propagation publique d'allégations qui seraient non fondées à l'égard d'un membre du Conseil;
- Que la municipalité se réserve tous ses droits et recours en regard de la plainte publique qui a été faite.

Le tout, suivant le projet de lettre soumis lors du caucus privé du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus autorise monsieur le Maire, Stéphane Roy, à faire parvenir, au nom du Conseil, une lettre à madame Guylaine Leclerc l'informant de l'état des résultats de l'enquête menée.

**ADOPTÉ.**

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la

liste suivante des comptes à recevoir soit radiée :

- 7399-75-7030 (droit de passage) ..... 33,24 \$
- 6818-21-5300 (chèque mal classé) ..... 2,47 \$
- 7205-67-6810 (fiche cochée par erreur) ..... 32,00 \$
- 8314-14-1354 (mauvaise adresse de la MRC) ..... 10,60 \$
- 7301-79-9592 ((mauvaise adresse de la MRC) ..... 9,35 \$
- 7304-63-1916 (envoyée à la mauvaise personne) ..... 5,22 \$
- 7207-47-3503 (mauvaise adresse de la MRC) ..... 12,17 \$
- 7794-56-2687 (mauvaise adresse) ..... 15,39 \$

**ADOPTÉ.**

## URBANISME

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La conseillère responsable de l'urbanisme, Madame Sylvie St-Louis, explique les faits d'une demande de dérogation mineure déposée pour la propriété située au 199, chemin du Lac-Bigelow. Elle informe le Conseil que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser cette demande. Le maire demande aux gens touchés par cette demande de s'exprimer. Suite aux revendications des propriétaires relativement à la recommandation du CCU, le conseil demande un ajournement de la séance.

169-06-2018

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière  
et résolu à l'unanimité que la  
séance soit ajournée. Il est 20 h 25.

**ADOPTÉ.**

170-06-2018 – RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et résolu à l'unanimité que la  
séance soit rouverte. Il est 20 h 35.

**ADOPTÉ.**

171-06-2018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-0110

ATTENDU que Madame Suzanne Bélanger a demandé de lui accorder une dérogation mineure aux règlements 06-04-2012 relatif au zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-03 (VIL1-03) sur le lot 4 580 054 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande vise à réduire la marge de recul latérale droite à 4 mètres prescrite à 7 mètres;

ATTENDU que cette demande a pour seul but, de ne pas restreindre la vue au lac de la propriété située de l'autre côté de la rue;

ATTENDU que Madame Bélanger a déjà modifié le plan en enlevant un étage et en réduisant la superficie du futur chalet;

ATTENDU que la propriétaire a acquis du terrain du côté latéral gauche dans le but de rendre sa construction conforme à la réglementation;

ATTENDU que le lot 4 580 054 est suffisamment grand pour que Madame Bélanger y construise un chalet;

ATTENDU que l'application de la norme réglementaire ne cause pas de préjudice sérieux à madame Bélanger puisque cette norme a pour seul effet de restreindre la vue au lac de la propriété située l'autre côté de la rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation à la grille de spécification VIL 1-03 du règlement de zonage n° 06-04-2012 présentée par Madame Suzanne Bélanger relativement au lot 4 580 054 du cadastre du Québec.

***Le vote est demandé. 5 pour, 1 contre.***

**ADOPTÉ.**

172-06-2018

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE N° 1799

ATTENDU QU'un plan cadastral parcellaire a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7102-58-6660 plan préparé par Mathieu Fortin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1799 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du plan avec la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accepter le plan cadastral parcellaire présenté dans le dossier matricule 7102-58-6660, dit plan effectué par 7102-58-6660, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1799 de ses minutes.

**ADOPTÉ.**

173-06-2018

ANALYSE DES PIÉZOMÈTRES

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que la  
Firme Fondex Shermont soit mandatée afin de procéder à l'analyse et  
l'échantillonnage des piézomètres au site de lagune de boues de fosses  
septiques à Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

174-06-2018

PRÉSENCE DE TIAM SOUS CERTAINS CLAIMS MINIERS

ATTENDU que les analyses effectuées nous indiquent que notre municipalité  
accueille présentement cinquante-deux (52) CLAIMS miniers dont  
quarante-et-un (41) sont situés en partie à l'intérieur des superficies identifiées  
en tant que TIAM et correspondant à des activités résidentielles;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est tenue de consulter toutes les  
parties prenantes susceptibles d'être affectées par les TIAM;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle souhaite obtenir l'avis des municipalités  
quant à l'acceptabilité du maintien des titres minier en TIAM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-  
Louis et résolu à l'unanimité que la municipalité informe la MRC d'Antoine-  
Labelle qu'elle souhaite retirer la partie des CLAIMS miniers situés à l'intérieur  
des TIAM.

**ADOPTÉ.**

175-06-2018

INTÉGRATION D'UN ARRONDISSEMENT PATRIMONIAL AU SADR DE 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION

ATTENDU que le chapitre 6 du schéma d'aménagement actuel qui porte sur les  
territoires d'intérêt comprend des arrondissements patrimoniaux;

ATTENDU que l'arrondissement de l'église de Notre-Dame-du-Laus est un  
arrondissement patrimonial qui comprend dix (10) bâtiments ou terrains;

ATTENDU que la particularité de l'encadrement réglementaire du schéma  
d'aménagement en vigueur exigé dans les arrondissements patrimoniaux est  
qu'il doit s'appliquer à l'ensemble de l'arrondissement et non pas seulement au  
bâtiment et à son environnement immédiat (terrain);

ATTENDU que la délimitation de l'arrondissement patrimonial n'est pas juste et  
qu'elle doit être revue;

ATTENDU que les bâtiments devant s'y retrouver sont l'église, l'hôtel de ville  
(ancien presbytère) et le stationnement en face;

ATTENDU que les règles d'encadrement de l'arrondissement patrimonial sont  
suffisantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne  
St-Louis et résolu à l'unanimité d'informer la MRC d'Antoine-Labelle que les  
règles d'encadrement de l'arrondissement patrimonial sont suffisantes mais la  
délimitation de l'arrondissement patrimonial doit être revue afin d'inclure  
uniquement l'église, l'hôtel de ville (ancien presbytère) et le stationnement en  
face.

**ADOPTÉ.**

## VOIRIE MUNICIPALE

176-06-2018

### ENTRETIEN ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser le directeur des travaux publics à acheter, de Pneus Lavoie, six pneus pour la niveleuse au montant de 14 243,86 \$ taxes incluses.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 526 « *Entretien véhicules-machinerie* ».

**ADOPTÉ.**

177-06-2018

### ACHAT DE CALCIUM

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été demandées pour l'acquisition de chlorure de calcium pour la saison estivale 2018;

ATTENDU que les deux soumissionnaires invités ont déposé une soumission soit, Somavrac C.C. au montant de 560 \$ la tonne et Sel Warwick au montant de 655 \$ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité que le directeur des travaux publics soit autorisé à commander du chlorure de calcium pour la saison estivale 2018 de Somavrac C.C. au montant de 560 \$ la tonne.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 635 « *calcium-produits chimiques* ».

**ADOPTÉ.**

178-06-2018

### PROGRAMMATION ESTIVALE

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter la programmation estivale 2018 présentée par le directeur des travaux publics tel que présenté sur un document intitulé « *Programmation estivale – Juin 2018* ».

**ADOPTÉ.**

179-06-2018

### ADJUDICATION DE CONTRAT : APPEL D'OFFRE POUR CAMION 10 ROUES

ATTENDU que, par la résolution 41-02-2018, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été déposées, à savoir :

- Camion Freightliner Mont-Laurier inc. pour un total de 270 275,93
- Équipements Lourds Papineau Inc. pour un total de 284 011,44 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions ont été jugées conformes;

ATTENDU QU'après vérification, « Camion Freightliner Mont-Laurier inc. » est le plus bas soumissionnaire au montant total de 270 275,93 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission présentée par Camion Freightliner Mont-Laurier inc. et que lui soit adjudiqué le contrat de vente du camion 10 roues au montant total de 270 275,93 \$.

**ADOPTÉ.**

**TRAVAUX SUR LA MONTÉE LEBRUN**

Cet item est reporté à la prochaine séance.

**180-06-2018**

**APPEL D'OFFRE POUR SABLE D'HIVER – 5000 TONNES**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité de  
procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 5000 tonnes de  
sable d'hiver.

**ADOPTÉ.**

**181-06-2018**

**RÉGULARISATION DE POSTE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter la lettre d'entente n° 2018-01 intervenue entre le Syndicat des  
travailleuses et travailleurs de la Lièvre Sud CSN relativement à la régularisation  
de poste de chauffeur-opérateur soit, l'abolition de deux postes saisonniers  
réguliers et de créer un poste régulier.

De plus, que Mme Daisy Constantineau, directrice générale et la directrice  
générale adjointe, Gisèle Lauzon, soient autorisées à signer la lettre d'entente  
pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

**ADOPTÉ.**

**182-06-2018**

**FAUCHAGE DES CHEMINS**

Proposé par François Monière  
appuyé par Julie Sylvestre  
et résolu à l'unanimité  
d'accepter la soumission présentée par Luc Lajeunesse électrique pour la  
fauchage des chemins pour l'année 2018 au coût de 34 \$ du kilomètre.

**ADOPTÉ.**

**INCENDIE**

**183-06-2018**

**FORMATION DE POMPIERS**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Gilles Schryer  
et résolu à l'unanimité  
d'autoriser le directeur du service d'incendie à inscrire 6 pompiers à la  
formation Section 2 au montant de 6 166,43 \$ taxes incluses.

Il est, de plus, autorisé à procéder à la reprise de 3 examens Section 1 au coût  
de 634,94 \$ taxes incluses.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 454 « *Formation  
pompiers* ».

**ADOPTÉ.**



## LOISIRS ET CULTURE

184-06-2018

### ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par Sylvie St-Louis

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice du service des loisirs et de la culture à procéder à l'organisation des activités suivantes :

- Aménagement des installations extérieures Shuffleboard
- Achat d'une toilette
- Achat d'un chapiteau
- Aménagement du local communautaire
- Demande financière pour le bazar de la Maison de la famille

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 660 « *Loisirs – équipement sportif* ».

**ADOPTÉ.**

185-06-2018

### FEU D'ARTIFICE ORION

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité

d'accepter le contrat entre Feux d'artifice Orion et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus au montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, ayant trait au déploiement d'un feu d'artifice qui sera réalisé lors de l'événement de la Famille en fête, le 28 juillet prochain sur le site du centre des loisirs.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70450 452 « *Loisirs d'animation* ».

**ADOPTÉ.**

186-06-2018

### RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À TOURISME LAURENTIDES

Proposé par François Monière

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité de

renouveler l'adhésion 2018-2019 à Tourisme-Laurentides au montant de 545,81 \$ taxes incluses.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 494 « *Cotisations et abonnements – ASSO.* »

**ADOPTÉ.**

187-06-2018

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – MANDAT À LA MAISON DES ARTS ET DU PATRIMOINE

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'octroyer une subvention de 10 000 \$ à la Maison des Arts et du Patrimoine pour la gestion du bureau d'accueil touristique.

De plus, qu'une subvention de 15 000 \$ soit également octroyée à la Maison des Arts et du Patrimoine et qu'elle soit mandatée afin de développer des activités socio-culturelles et touristiques et ce, dans le but d'assurer une bonne qualité de vie à nos citoyens.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 19000 996 « *Subv.- Organismes (OSBL)* ».

**ADOPTÉ.**

**VARIA**

**188-06-2018**

**TERRAIN SOUS LA CURATELLE PUBLIQUE**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à entreprendre des démarche auprès du Curateur public dans le but d'acquérir les terrains désaffectés situés sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus, plus précisément, les lots n° 4 579 035 et 4 579 099 du cadastre du Québec.

**ADOPTÉ.**

**189-06-2018**

**COBALI – OFFRE DE PLAN DIRECTEUR DE L'EAU**

Proposé par Julie Sylvestre  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de plan de directeur de l'eau, préparé par COBALI au montant de 8 000 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 62900 459 « *Services techniques* ».

**ADOPTÉ.**

**190-06-2018**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 21 h 30.

**ADOPTÉ.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....

maire

Par .....

sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire